

Conseil Communal

Séance du 26 juin 2023

Réponse à l'interpellation de Monsieur Fabrice DREZE

Objet : Canicule et Meuse, actions de sensibilisation aux dangers de la baignade

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur cette problématique.

Je vous confirme que la baignade dans la Meuse est strictement interdite. Nous disposons d'un règlement communal en la matière qui date du 28 novembre 1982.

Dès que j'ai reçu votre interpellation, mercredi, je l'ai transmise à M. Le Chef de corps afin que des patrouilles circulent et soient attentives à empêcher ce phénomène qui est extrêmement dangereux, pour toutes les raisons que vous avez citées.

Pour le reste, je relaierai également cette problématique auprès du SPW, qui est le gestionnaire de ce cours d'eau.

Je proposerai au Collège que nous recevions la personne que vous avez citée qui a fait preuve de bravoure et sauvé une concitoyenne. Ce sera pour le Conseil du 11 septembre.